



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le **20 MARS 2019**

**La Préfète déléguée  
pour l'égalité des chances**

à

**Madame la Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille Provence**

**OBJET :** Notification des crédits politique de la ville pour 2019.

La loi de finances pour 2019 vient d'entériner la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. Ces derniers devront faire l'objet, d'ici le mois de juillet 2019, d'une réactualisation qui s'appuiera sur leur évaluation à mi-parcours et permettra d'y intégrer les priorités gouvernementales, sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques de l'ensemble des signataires. Ce document sera ajouté au contrat de ville et s'inscrira dans la logique du Pacte de Dijon, signé par le Premier Ministre avec l'assemblée des communautés de France et France urbaine.

La démarche devra associer largement l'ensemble des parties prenantes (notamment les conseils citoyens, les associations et les entreprises) et s'appuiera sur trois principes :

- une approche globale de l'action publique,
- une différenciation en fonction des territoires,
- une responsabilisation et une évaluation des acteurs.

Je reviendrai très prochainement vers vous afin de proposer un cadre commun de mise en œuvre de cette démarche.

L'année 2019 sera également marquée par le déploiement de l'outil DAUPHIN, dont la vocation, à l'horizon 2020, sera la mise en œuvre du dossier unique et l'instruction partagée des demandes de subvention par les partenaires via une plateforme dématérialisée. J'ai bien noté que la Métropole s'est portée candidate pour prendre part à l'expérimentation. D'ores et déjà, dès 2019, cet outil se substituera à ADDEL pour ce qui est de la saisie en ligne des demandes de subvention présentées à L'État. Une notice technique sera diffusée prochainement à l'ensemble des porteurs de projets concernés.

Sur le plan financier, sous réserve de la disponibilité budgétaire, j'ai l'honneur de vous informer que la dotation que j'ai décidé de consacrer aux contrats de ville du territoire métropolitain s'élève à 6 596 493 €, en légère augmentation par rapport à celle de 2018.

L'enveloppe de 5 255 503 € consacrée en 2018 au contrat de ville de Marseille, recouvrant les crédits d'intervention et de fonctionnement, est globalement reconduite en 2019. Conformément au courrier du Préfet du 5 novembre 2015, les crédits de fonctionnement octroyés à la Métropole subiront une baisse de 2%, soit 105 110 € qui viendront abonder les crédits d'intervention.

La répartition s'établit donc comme suit :

- crédits d'intervention : 4 593 510 € de crédits d'intervention dont la répartition par pôle territorial figure en annexe,

D.R.D.J.S.C.S PACA

Direction départementale déléguée des Bouches du Rhône

66 A rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 MARSEILLE CEDEX 06

Téléphone: 04 91 00 57 00 – Télécopie: 04 91 00 57 10

Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

- crédits de fonctionnement : 667 983 € qui seront versés directement à la Métropole,
- soit un total de 5 261 493 €.

En fixant collectivement les comités de pilotage en février, soit plus d'un mois et demi plus tôt que pour l'exercice 2018, nous avons entrepris, de façon partenariale, une démarche volontariste qui vise le versement plus rapide des crédits d'intervention aux porteurs de projets.

Souhaitant, de la même façon, que la Métropole puisse disposer au plus tôt des crédits de fonctionnement versés par l'État, **j'invite vos services à déposer la demande en ligne (sur la plateforme DAUPHIN) dans les délais les plus courts et à veiller au suivi de la procédure administrative de façon à ce que le paiement puisse intervenir le plus tôt possible.**

En complément de ces crédits, et dans la limite des besoins qui seront avérés en cours de déploiement, les quartiers prioritaires du territoire métropolitain bénéficieront également de l'intervention de l'État au titre des ateliers santé-ville à hauteur de 345 000 €, dont 150 000 € pour le contrat de ville de Marseille. À ce sujet, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des démarches partenariales entreprises en vue de la métropolisation de ce dispositif comme convenu et amorcé en 2018 pour de nombreux conseils de territoire.

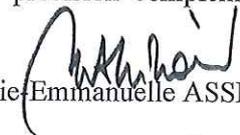
En outre, l'enveloppe qui sera consacrée en 2019 aux programmes de réussite éducative mis en œuvre sur le territoire de la Métropole s'élèvera 2 490 000 €, dont 1 810 000 € pour celui de Marseille, sous réserve de la justification de la consommation des subventions versées les années antérieures. Je rappelle à cet égard que la mobilisation de cofinancements à hauteur de 35 % par les collectivités territoriales reste un objectif prioritaire conditionnant la pérennisation de l'enveloppe consacrée à ce dispositif par l'État.

Globalement, crédits affectés à la réussite éducative et aux ateliers santé-ville compris, le territoire métropolitain bénéficiera d'une enveloppe de **9 431 493 €** au titre des crédits de l'État consacrés à la politique de la ville, dont **7 422 493 €** pour le seul CT1. Le détail de cette enveloppe globale est présenté en annexe. S'y ajoute également l'aide financière de l'État aux postes d'adultes-relais dont les missions de médiation sociale sont essentielles sur les quartiers prioritaires du territoire métropolitain (actuellement 221 postes actifs sur les territoires métropolitains pour un montant global de 4 276 129 €). Le département devrait en outre bénéficier prochainement d'une importante dotation complémentaire de postes Adultes-relais (de l'ordre de 60 postes possibles).

Enfin, j'attire votre attention sur l'obligation particulière de promotion et de respect des valeurs de la République dont tous les porteurs doivent tenir compte dans les actions qu'ils proposent pour continuer à bénéficier de crédits de l'État. C'est à ce titre qu'ils doivent justifier du suivi de la formation mise en place dans ce domaine en direction des acteurs de la politique de la ville ou, tout au moins, de l'inscription à une prochaine session. Je ne peux que vous inviter à faire cette même demande pour les associations bénéficiant des crédits de votre collectivité afin que cette obligation soit bien ancrée dans tous les projets qui bénéficieront aux publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance des Présidents des conseils de territoire et des maires les informations les concernant.

Mes services, ceux de la Direction départementale déléguée de la DRDJSCS, des sous-préfectures d'Istres et d'Aix-en-Provence, ainsi que les délégués du préfet territorialement compétents se tiennent à la disposition de vos services en tant que de besoin pour vous apporter toute précision complémentaire qui vous serait nécessaire.

  
Marie-Emmanuelle ASSIDON

Copies :

- Sous-Préfet d'Istres
- Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

MÉTROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE : Crédits programmation contrats de ville et dispositifs politique de la ville 2019

CONSEIL DE TERRITOIRE	COMMUNE	CONTRAT DE VILLE	PROGRAMME DE REUS-SITE EDUCATIVE	ATELIER SANTE VILLE	TOTAL COMMUNE	TOTAL CONSEIL DE TERRITOIRE
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	AUBAGNE	55000	-	15000	70000	70000
Territoire du Pays d'Aix	AIX-EN-PROVENCE	236000	-	30000	266000	657000
	GARDANNE	30000	-	-	30000	
	VITROLLES	150000	150000	30000	330000	
	PERTUIS	31000	-	-	31000	
Territoire du Pays Salonais	BERRE -L'ETANG	53000	150000	30000	143000	342000
	SALON DE PROVENCE	109000			199000	
Territoire d'Istres-Ouest Provence	ISTRES	52000	-	30000	67000	365000
	MIRAMAS	133000	150000		298000	
Territoire du Pays de Martigues	MARTIGUES	100000	80000	30000	195000	545000
	PORT- DE-BOUC	185000	150000		350000	
Territoire de Marseille Provence	MARSEILLE *	5261 493	1810000	150000	7221493	7422493
	MARIGNANE	166000	-	-	166000	
	SEPTEMES - LES-VAL-LONS	35000	-	-	35000	
Territoire métropolitain **				30000		30000
<b>GLOBAL METROPOLE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6596493</b>	<b>2490000</b>	<b>345000</b>	<b>9401493</b>	<b>9431493</b>

\*  
 - Crédits de fonctionnement : 667 983 €  
 - Crédits d'intervention : 4 593 510 € se répartissant comme suit :  
 Nord Littoral : 1 082 328 €  
 Nord Est : 1 103 048 €  
 Centre et Sud : 1 273 764 €  
 Tout Marseille : 1 134 370 €

\*\*

Base de financement pour un poste de coordonnateur à temps complet en année pleine. Subvention réelle à proratiser le cas échéant